

## COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE

COVID-19

DU 15 MAI 2020

### **Contexte :**

La Direction affirme que le Plan de Reprise d'Activité (PRA) mis en place progressivement depuis le 11 mai 2020 s'accompagne d'un retour progressif à l'activité des agents en garantissant leur santé dans un esprit de cohésion.

Ce PRA est subordonné à 3 points : Respect des règles sanitaires, missions nécessitant la présence sur place des agents et disponibilité des agents.

Le guide des bonnes pratiques de l'agent en période post-confinement est à lire sur Ulysse 63 : [https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/dfp630/pages/fichiers\\_page\\_accueil/Coronavirus/CHSCT-GuideAgent.pdf](https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/dfp630/pages/fichiers_page_accueil/Coronavirus/CHSCT-GuideAgent.pdf)

La direction a ensuite abordé les points suivants :

### **DDFIP 63 :**

Effectifs : Au 14/05/2020, les missions prioritaires dans le cadre du PRA sont assurées par 442 collègues en présentiel et 116 télétravailleurs (euses).

La Direction a validé les PRA présentés par l'ensemble des chefs de service.

À compter du 1er juin 2020, les agents seront soit en présentiel, soit en télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence. (Attestation de l'école de non prise en charge de l'enfant)

Un agent dit « médicalement fragile » reste en télétravail.

Pour une reprise d'activité en présentiel, il doit prendre contact avec le médecin de prévention ou éventuellement avec son médecin traitant afin d'obtenir un certificat de reprise, et le transmettre à la Direction qui l'informerá son retour au bureau.

La DDFIP 63 enverra en semaine 21 un courrier aux élus pour leur préciser les conditions de reprise d'activité au sein des services, et notamment les nouvelles modalités de réception (ex. : accueil sur rdv des régisseurs dans les trésoreries, etc..)

Pointage : Depuis le 11 mai, les agents qui sont en présentiel pointent 4 fois par jour.

Ordonnance congés/ ARTT : La DDFIP 63 a diffusé la note auprès de tous les chefs de service et recense toutes leurs questions car cela nécessite un traitement individualisé très précis pour chaque agent.

Logistique : Livraison le 12/05/2020 des plaques en plexiglas pour les guichet, prioritairement aux SIP, suivant ce planning : Installation à Riom et Thiers, puis Issoire et Le Mont Dore, puis la semaine 21, Ambert et Berthelot ainsi que les trésoreries mixtes de Billom et des Martres de Veyre.

Un nettoyage "amélioré" de l'ensemble des locaux a été demandé auprès du prestataire de service.

A noter qu'il n'y aura pas d'équipement de poubelles "spécial gants et masques usagés".

Restauration collective : Réouverture depuis le 13/05/2020 des restaurants administratifs, dans le respects des règles sanitaires ( Discussions en cours pour celui de Riom et paniers repas pour celui de la Poste)

Plan de circulation : Pour faciliter la circulation des agents à l'intérieur des sites, les portes entre les services resteront ouvertes ( sauf portes coupe-feu et services en accès au public).

La **CFTC DGFIP** a demandé s'il était envisagé, avec ce PRA, un fléchage de circulation dans les espaces communs réservés aux agents ou aux usagers.

La Direction a répondu que chaque chef de service jugera de la pertinence en fonction des besoins dans les espaces des agents, et qu'il est de la responsabilité de chacun de bien respecter tous les gestes "barrière".

Un balisage sera certainement mis en place lorsque le flux d'accueil des usagers reprendra.

Réception du public : Les sites restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Les contacts à privilégier avec les usagers restent le téléphone, méls et e-contact.

L' accueil sur rendez-vous doit se faire dans des conditions définies ( urgence ou bien renseignement en présence nécessaire) et doit rester ciblé et "non généraliste".

La prochaine audio conférence aura lieu le jeudi 28/05/2020.

*La **CFTC DGFIP 63** reste mobilisée à vos côtés.*

*N'hésitez pas à nous contacter : [syndicat-national@cftc-dgfip.fr](mailto:syndicat-national@cftc-dgfip.fr)*